



## **PROGRAMME DE FORMATION DES BENEVOLES 2025**

Liste des pièces justificatives acceptées pour l'instruction de votre demande :

- Procès-verbal de l'assemblée générale, du bureau ou du Conseil d'Administration ;
- Délibération passée en conseil d'administration ;
- Attestation indiquant que l'association s'engage à tenir les formations demandées dans le cadre du FDVA1 2025 et que celles-ci ont fait l'objet d'un vote en assemblée générale ou en conseil d'administration.

**Les pièces listées ci-dessus devront comporter obligatoirement les noms des actions de formation, leurs ordres de priorité et leurs descriptions.**

Exemple (demande annuelle) :

- Action 1 : intitulé de formation
- Action 2 : intitulé " "
- Action 3 : intitulé " "
- Etc...

Ces documents devront être datés, signés (avec fonction du signataire) et tamponnés.